



## Commémoration nationale de la mort de François Guizot (1787-1874)

**L'Institut de France commémore l'académicien et homme d'État François Guizot à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de sa mort.**

Il y a 150 ans, le 12 septembre 1874, mourait l'historien et homme politique François Guizot qui fut l'une des personnalités les plus influentes du XIX<sup>e</sup> siècle, en France et en Europe. Son image dans la mémoire nationale est faite d'ombre et de lumière. Né sous Louis XVI le 4 octobre 1787, Guizot a connu tous les régimes jusqu'à la Troisième République. La loi de 1833, qui oblige chaque commune à recruter un maître et à ouvrir une école primaire de garçons, et la création du corps des Inspecteurs généraux des monuments historiques, constituent une part incontestée de son héritage. Libéral en politique, mais sceptique à l'égard du suffrage universel et conservateur sur le plan social, il a aussi été rendu responsable de la chute du roi Louis-Philippe. Ce souvenir a occulté d'autres aspects de sa personnalité et de sa pensée, où s'unissent l'engagement politique et la vie intellectuelle – « le plus philosophe des politiques et le plus politique des philosophes », disait le républicain Jules Simon.

Originaire de Nîmes, François Guizot est issu de la bourgeoisie moyenne et grandit dans la foi protestante qui sera essentielle pour lui. Son père, un Girondin, meurt guillotiné sous la Terreur. François passe une partie de sa jeunesse à Genève. Il débute sa carrière comme journaliste avant d'être nommé dès l'âge de 25 ans professeur d'histoire à la Sorbonne. Il y enseigne l'histoire de l'Europe et en particulier l'histoire de l'Angleterre, modèle à ses yeux des gouvernements libres. Il publie les premiers volumes d'une œuvre historique considérable, notamment une *Histoire de la civilisation en Europe* et une *Histoire de la civilisation en France*.

Nommé Secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1814, François Guizot s'engage en politique sous la Restauration dans l'opposition libérale. En janvier 1830, il est élu député du Calvados. Ardent défenseur du régime parlementaire, il entre au gouvernement dès l'avènement de Louis-Philippe, d'abord comme ministre de l'Intérieur, puis comme ministre de l'Instruction publique. Le « moment Guizot », selon la formule de l'historien Pierre Rosanvallon, constitue un temps fort dans l'histoire de l'Éducation nationale.

Ministre des Affaires étrangères de 1840 à 1848, il fait bâtir le Quai d'Orsay, fonde la première « Entente cordiale » avec l'Angleterre et, plus largement, promeut en Europe l'union des régimes libéraux face aux puissances autocratiques. La conquête de l'Algérie se poursuit, et Tahiti passe sous protectorat français. François Guizot prend la présidence du Conseil à partir de septembre 1847, confirmant sa position de principal ministre avant que la chute de la Monarchie de Juillet ne mette fin à sa carrière politique. Opposant notoire au régime autoritaire du Second Empire (1852-1870), il continue cependant d'exercer une forme de magistrature, notamment au sein de l'Institut dont il est membre.

Fondé en 1795 par la Première République, après la suppression par la Convention des académies royales, l'Institut a été chargé de promouvoir la vie intellectuelle dans tous les domaines des sciences, des lettres et des arts. Il a d'abord été organisé en trois « classes » (le terme d'académie ne sera repris qu'en 1816) : Sciences physiques et mathématiques, Littérature et beaux-arts, Sciences morales et politiques – ces dernières étaient absentes des académies d'Ancien Régime. Sous le Consulat, Napoléon Bonaparte supprime la classe des sciences morales et politiques, où ses adversaires politiques étaient nombreux. Lorsqu'il devient ministre de l'Instruction publique, Guizot rétablit les sciences morales et politiques à l'Institut (octobre 1832). Il est donc le fondateur de la cinquième académie formant l'Institut de France. Il en est élu membre, avant d'être admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et à l'Académie française.

Pour Guizot, les libertés politiques et parlementaires ont pour compléments indispensables les libertés intellectuelles, celles qui s'acquiescent grâce à l'instruction primaire, mais aussi dans l'indépendance des académies, garantie par le statut de l'Institut de France. La Coupole est donc le lieu le plus approprié pour commémorer l'historien et homme d'État, à l'occasion des 150 ans de sa disparition. La cohérence de sa pensée et de son action y prend tout son sens, autour du principe cardinal de la liberté qui a conservé dans le temps une évidente actualité.

**Organisé par France Mémoire, la mission des commémorations nationales, en partenariat avec l'Association François Guizot, cet événement aura lieu le 10 décembre 2024 à 15h00. Cinq orateurs se succéderont sous la Coupole de l'Institut de France pour évoquer, devant un public constitué d'académiciens, de professeurs, d'étudiants, et de divers auditeurs, l'héritage intellectuel de François Guizot. Une version développée de ces travaux sera disponible dans un ouvrage publié aux éditions Calmann-Lévy. La séance sera accessible au grand public dans la limite des places disponibles. Elle bénéficiera d'une captation vidéo.**

**La veille, lundi 9 décembre, le prix Guizot-Institut de France sera remis en Grande salle des séances. Il est attribué tous les deux ans à l'auteur d'une grande œuvre d'histoire, d'étude du monde contemporain, des sociétés ou d'analyse politique.**

## Programme :

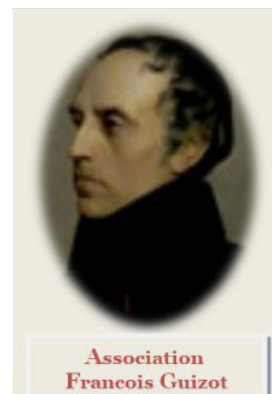
- **Guizot, le vrai pionnier de l'école pour tous**, par **M. Xavier Darcos**, Chancelier de l'Institut de France.
- **Guizot et l'histoire**, par **M. Jacques Verger**, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
- **Guizot et l'Académie des sciences morales et politiques**, par **M. Jean-Claude Casanova**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- **Guizot, le juste milieu et l'histoire du gouvernement représentatif**, par **M. Aurelian Craiutu**, professeur à l'Université d'Indiana.
- **D'où vient le mal ? Guizot et Tocqueville jugent la démocratie française**, par **Mme Françoise Melonio**, professeur émérite de littérature française à Paris IV.



**Pour en savoir plus sur François Guizot (1787-1874),  
consultez le dossier documentaire en ligne sur le site de France Mémoire :**  
<https://www.france-memoire.fr/dossiers/mort-de-francois-guizot/>

**Contact presse**  
[com@institutdefrance.fr](mailto:com@institutdefrance.fr)

L'Association François Guizot a été créée en 1984 par les descendants de François Guizot. À la suite d'évolutions au fil des ans elle a pris le nom d'Association François Guizot à partir de 2011. Son but est de stimuler les études de l'œuvre, notamment intellectuelle et politique de François Guizot mais aussi de valoriser les fonds d'archives familiales et institutionnelles de Guizot et sa famille. En 2019, l'Association a été inscrite dans l'annuaire des sociétés savantes du CTHS. L'Association offre un cadre pour systématiser des actions de médiation et de valorisation de ce patrimoine familial, historique et intellectuel.



Association  
Francois Guizot



Depuis 2021, la mission des commémorations nationales est assurée par l'Institut de France sous le nom de France Mémoire. Au même titre que l'Institut elle est totalement indépendante de l'État. Tous les ans, France Mémoire établit un calendrier d'une cinquantaine de dates anniversaires relatives à des personnalités, des œuvres ou des événements marquants de l'histoire de France, sous l'autorité d'un conseil scientifique composé de membres des cinq académies (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts, Académie des sciences morales et politiques). Chaque commémoration donne lieu à un dossier historique en ligne élaboré avec les meilleurs spécialistes (articles, podcasts, galeries d'images, ressources pédagogiques, actualités, etc.). À ce stade, France Mémoire accorde une place importante au débat historique car la mémoire collective est complexe et plurielle, donc vivante.